



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	8	4

**OBJET : 00-6 - ZAC MARENDA-LACAN
- COMPTE RENDU ANNUEL A LA
COLLECTIVITÉ (CRAC) - ANNÉE 2018 -
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

304349

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le = 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le = 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-6 - ZAC MARENDA-LACAN - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - ANNÉE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Pour permettre la réalisation de la ZAC MARENDA LACAN, une concession d'aménagement a été signée le 10 décembre 2015 par la Ville d'Antibes avec la Société Publique Locale Antipolis Avenir (SPL.AA), après approbation du Conseil municipal le 23 octobre 2015.

Cette concession a été modifiée par un avenant approuvé lors du Conseil municipal du 29 septembre 2017 et signée le 8 mars 2018.

Conformément aux articles L. 1523-2 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, à l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, modifié par ordonnance N° 2016-65 en date du 29 janvier 2016 et à l'article 20.1 de la concession d'aménagement notifiée le 22 décembre 2015, la SPL.AA est tenue d'établir un rapport annuel qu'elle transmet à la collectivité, afin que celle-ci la soumette à son assemblée délibérante.

Ce compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC), annexé à la présente délibération, présente l'opération et rend compte de l'activité durant l'exercice 2018 avec un bilan financier arrêté au 31 décembre 2017 et des prévisions pour 2019.

Pour mémoire, le dernier état du bilan d'opération, approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2018, était arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 17.815.285 € HT.

Pour l'année 2018, les activités notables sont :

- la réalisation des travaux préparatoires et particulièrement de dévoiement des réseaux afin de libérer les emprises à céder ;
- la réalisation de l'ensemble des démolitions dont l'achèvement de la démolition de l'ancienne école Paul Doumer ;
- la finalisation des études de conception portant sur les espaces publics ;
- les cessions des îlots de construction A, A1 et B permettant ainsi le démarrage des travaux des bâtiments.

Au total, le montant des dépenses réalisées en 2018 est de 1.458.199,00 € HT.

Les perspectives pour 2019 concernent :

- la réalisation des travaux concernant les espaces publics avec la livraison de la rue de la République en juin 2019 et la nouvelle place des Martyrs pour le mois de décembre 2019 ;
- la poursuite des travaux de construction des bâtiments qui concerneront la fin des fondations spéciales, le terrassement et le début du gros œuvre, avec comme objectif de livraison le mois de décembre 2020 pour les îlots A, A1 et B ;
- la réalisation des travaux d'infrastructure concernant le parking Q Park « La Poste », nécessitant sa fermeture de mars à octobre 2019.

A l'échelle du bilan général de la ZAC, l'adaptation de l'opération Marena Lacan porte en dépenses sur les postes suivants :

00-6 - ZAC MARENDA-LACAN - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - ANNÉE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- Foncier : + 2 k€
- Etudes générales : - 10K€
- Dossiers réglementaires : - 3 k€
- Etudes techniques : - 2 k€
- Travaux : + 133 k€
- Honoraires : - 42 k€
- Frais divers : + 22 k€
- Frais financiers : - 100 k€

Le bilan prévisionnel de l'opération d'un montant de 17.815.285 € HT reste inchangé.

La participation de la Ville reste également inchangée, soit un total de 17.815.285 € H.T :

- Participation d'équilibre : 13.106.492 € H.T
- Participation aux équipements : 4.708.793 € H.T

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 40 voix POUR sur 45 (2 contre : M. CORNEC, M. TIVOLI et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel par la Société Publique Locale Antipolis Avenir à la Collectivité, pour l'année 2018, de l'opération de la ZAC MARENDA-LACAN ;

- **APPROUVE** le montant de la participation du concédant de 17.815.285 euros H.T répartie comme suit :

- Participation d'équilibre : 13.106.492 euros H.T
- Participation aux équipements publics : 4 708 793 euros H.T

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-6 - ZAC MARENDA-LACAN - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - ANNÉE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732548 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732548-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes